

du bien-être des agriculteurs et veut sincèrement établir la « société juste » ou, tout au moins, la rendre plus juste, de jour en jour, aurait dû songer à établir certains programmes susceptibles de laisser un choix aux agriculteurs qui, incapables de gagner leur vie dans l'agriculture, auraient pu s'orienter vers une autre profession. J'invite le gouvernement à établir dans le plus bref délai un régime de pension à l'intention des agriculteurs d'un certain âge.

A-t-on prévu l'établissement de cours de recyclage pour les autres? Les services de bien-être social sont-ils assurés de recevoir des subventions supplémentaires suffisantes pour aider ces gens? Dans chaque province, notamment au Québec, où le taux de chômage est très élevé, il sera nécessaire de créer un nombre d'emplois bien supérieur aux 100,000 que promet actuellement le gouvernement du Québec, en vue de venir en aide aux agriculteurs défavorisés.

Le ministre peut-il dire à la Chambre que tout sera mis en œuvre pour éviter la frustration et le découragement d'un bon nombre d'agriculteurs aux prises avec une politique inhumaine. Le ministre est-il en mesure de dire immédiatement combien de producteurs seront éventuellement touchés? S'il ne peut pas répondre à cette question, je suis d'avis que la loi ne pourra pas avoir d'effet positif.

Afin de protéger les agriculteurs du Canada et particulièrement ceux de ma province, je demande au gouvernement et au ministre responsable de faire un examen sérieux avant de poursuivre l'étude de ce projet de loi. Pour ma part, je les assure de toute ma collaboration et de celle de mes collègues.

Avant de terminer mes observations, j'aimerais rappeler à tous les députés que plusieurs mémoires ont été présentés au comité de l'agriculture. A propos, ces mémoires préparés par les diverses associations sont très bien rédigés.

Le comité de l'agriculture,—on l'a dit et je dois le répéter—a consacré plusieurs heures, jours et semaines, non seulement à siéger dans le but de trouver des solutions pratiques aux problèmes des agriculteurs du Canada, mais aussi à visiter des exploitations agricoles de toutes sortes au Canada; ce qui a permis aux membres du comité de mieux connaître et de mieux comprendre les problèmes agricoles.

Je reconnais à certains de mes collègues des qualités beaucoup plus grandes que les miennes, mais j'ai facilement compris, avec un peu de bonne foi, dans quel état se trouvaient les agriculteurs et quels étaient leurs besoins.

• (3.30 p.m.)

Ceci étant dit, je dois avouer que l'expérience que j'ai acquise au sein de ce comité m'inquiète toujours, car le bill ayant été

présenté par le gouvernement, les décisions étaient conformes à la « ligne de parti » comme on dit en politique.

Je ne peux pas exhumer de vieux souvenirs relatifs à cette « ligne de parti », étant donné que je suis nouveau à la Chambre, mais cette « ligne de parti » semble embarrasser plusieurs députés.

Il est clair que plusieurs députés auraient voulu appuyer des mesures susceptibles, non seulement d'aider les citoyens, mais aussi leur province. Mais, comme on a dû recevoir le mot d'ordre de ne rien changer, ce n'est pas au sein du comité qu'on pouvait espérer voir apporter des amendements valables, susceptibles d'aider ces agriculteurs qui, de l'opinion de tous les députés, en ont grandement besoin.

J'invite de nouveau tous les députés à manifester un certain courage et à faire preuve non seulement d'une certaine sincérité, mais aussi de leur fidélité aux engagements qu'ils ont pris lors des campagnes électorales et à ceux qu'ils prennent tous les jours. Et je pense qu'avec ce courage et cette sincérité, nous pourrions réellement rendre service non seulement à la population canadienne, mais à ce groupe particulier que forment les agriculteurs du Canada.

Le travail en comité m'inquiète et je crois avoir raison de le dire. Peut-être faudrait-il, en cette enceinte, et avec l'assentiment du ministre, approuver certains amendements, certaines suggestions. Peut-être le ministre voudra-t-il suggérer aux députés ministériels d'accepter certaines modifications, et ce pour le plus grand bien des agriculteurs.

S'il fallait que j'implore encore une fois le ministre d'intervenir en vue de remédier à la situation de ces agriculteurs et producteurs, je le ferais volontiers en leur nom, car j'ose croire à sa bonne foi et à sa bonne volonté. Tous les députés, non seulement au sein du comité, mais aussi à la Chambre, doivent manifester de telles dispositions. Voilà comment nous pouvons rendre sincèrement service aux producteurs canadiens.

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, le bill C-197 constitue, encore une fois, « un attelage de bœufs derrière la charrue ».

Au lieu de présenter des solutions susceptibles de régler le problème agricole et de permettre aux agriculteurs de mettre en marché leur production, on tergiverse, en tentant de fonder de nouvelles agences en vue d'aider la classe agricole.

Monsieur l'Orateur, même si l'on reconnaît que la classe agricole ne constitue que 8 p. 100 de la population et que la classe urbaine en constitue 92 p. 100, un fait indéniable demeure: c'est que de toute évidence l'agri-